

ATTRIBUTION D'UN ROBOT PROTOCOLE



1 ENFANT EMPÊCHÉ

La famille de l'enfant empêché prend contact avec l'APADHE pour rechercher la meilleure solution., éventuellement l'utilisation d'un robot en classe.

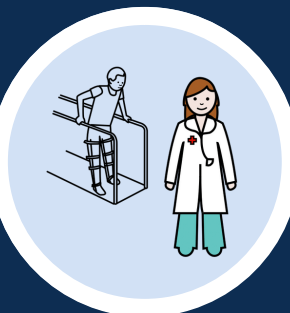


2 APADHE

transmet le dossier de demande d'attribution de robot au médecin-conseil

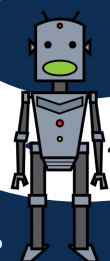
3 MÉDECIN

Le médecin-conseil informe l'APADHE de sa décision



4 APADHE

- prévient la famille
- organise la mise en oeuvre du robot



5 SUIVI DES COURS

L'enfant suit une partie des cours de sa classe grâce au robot de téléprésence